



CCNAAT

Collectif Contre les Nuisances Aériennes
de l'Agglomération Toulousaine

Toulouse le 24/06/2020

Communiqué

L'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) conforte les débatS ouverts sur le couvre-feu nocturne à Toulouse

Dans son « [rapport annuel 2020](#) », publié ce mois-ci, l'ACNUSA rappelle en premier point que « **La protection de la période nocturne reste la priorité majeure** » (point I – A en page 8 du rapport).

Cette Autorité nationale indépendante acte le lancement prochain de la procédure dite « de l'approche équilibrée » pour la plate-forme de Toulouse-Blagnac et insiste : « *Les études d'approche équilibrée en cours devraient permettre de mettre en adéquation les objectifs et les moyens de réduction du bruit la nuit. Lors du redémarrage des activités aéroportuaires, l'attention portée aux mesures permettant de réduire de manière significative les nuisances nocturnes devra être soutenue.* »

Dans un second rapport « [Management des dispositifs d'évaluation et de gestion du bruit sur et autour des aéroports français](#) », paru le 10 juin, l'Autorité interroge largement la transparence des études et appelle à des améliorations « *Du point de vue de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, le niveau de transparence des études d'approche équilibrée apparaît pouvoir être largement amélioré* » (page 22) et l'ACNUSA conclut (page 28) sur la nécessité d'avancer aujourd'hui pour « *rétablir la confiance indispensable avec les collectivités territoriales et les populations* » et « *donner aux opérateurs de l'aviation une vision claire des efforts attendus en matière de réductions des nuisances dans cette période de reprise progressive des activités* »

Pour mémoire, c'est le CCNAAT qui a mis en évidence la dégradation catastrophique du bruit nocturne sur Toulouse et une importante partie de notre agglomération à partir de 2016 ([présentation](#)).

Il nous apparaît inconcevable que ce problème sérieux de santé publique soit balayé par certains, sans un débat approfondi et contradictoire, sous le prétexte que les quelques vols de fret qui ne relèvent d'ailleurs pas de l'activité d'Airbus, sont vitaux pour notre économie.

Vous trouverez [ici](#) la plate-forme de mesure que nous proposons

Contacts : Chantal Beer-Demander 06 25 43 22 33
Jérôme Favrel 07 67 35 58 14

**Avec le CCNAAT, ouvrons les yeux et travaillons ensemble pour un avenir du
transport aérien compatible avec les villes et l'environnement.**

CCNAAT 32 avenue Lamartine 31100 Toulouse 06 25 43 22 33
Site : ccnaat.fr Mel : ufcna.ccnaat@gmail.com